



COLLECTIF SANTÉ MONDIALE

POUR QUE LA SANTÉ MONDIALE SOIT UNE PRIORITÉ
DE LA FRANCE

En 2015, nos associations décidaient d'unir leurs efforts pour promouvoir et défendre le financement de la santé mondiale par la France. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont permis des progrès importants mais inégaux et incomplets selon les différentes régions du monde et selon les groupes socio-économiques. Chaque année encore 100 millions de personnes basculent dans la pauvreté en raison de dépenses de santé auxquelles elles ne peuvent faire face.

En 2016, nous avons choisi de poursuivre nos actions communes car si quelques avancées sont à saluer, comme la mobilisation parlementaire lors de l'examen du budget en faveur notamment d'une taxe sur les transactions financières (TTF) élargie, et le décaissement total de la contribution à Gavi pour 2011-2015, des in-

quiétudes demeurent sur les perspectives budgétaires et le respect des engagements financiers de France. En cette première année de mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), feuille de route ambitieuse pour lutter contre la pauvreté et garantir un accès universel à la santé, nous restons vigilants quant à la traduction budgétaire des priorités de la France.

Lors du vote du projet de loi de finances, les parlementaires ont mis fin à cinq années consécutives de baisse de l'aide publique au développement (APD). Néanmoins, cela est uniquement dû à une augmentation des ressources provenant des financements innovants, niant le principe d'additionnalité de ces derniers. Les crédits budgétaires, eux, sont en baisse de 10% par rapport à 2015.

Cette année, la stratégie de la France pour la coopération internationale dans le domaine de la santé sera également révisée. La précédente stratégie fixait un objectif de 1 milliard d'euros annuel alloué à la santé. La nouvelle version doit être toute aussi ambitieuse pour atteindre les objectifs fixés par l'agenda 2030, répondre aux enjeux sanitaires croissants et faire du droit à la santé une réalité.

A la tribune des Nations Unies en septembre 2015, François Hollande s'est engagé à augmenter le volume financier d'aide de la France de 4 milliards d'euros d'ici 2020 grâce à l'adossé de l'Agence française de développement à la Caisse des dépôts et des consignations. Cette augmentation du volume de l'APD ne se fera que sous forme de prêts, il est donc essentiel **que la France augmente aussi de façon substantielle ses dons pour les secteurs sociaux, dont la santé.**

AGENDA POLITIQUE

La France doit redevenir un acteur majeur en santé mondiale. L'année 2016 sera jalonnée de plusieurs événements importants à l'occasion desquels la France doit afficher une volonté politique forte et prendre des engagements financiers significatifs :

23 mars

► lancement de la **Commission de haut niveau sur l'emploi en santé et la croissance économique des Nations Unies** à Lyon par le Président de la République

du 16 au 19 mai

► la conférence **Women Deliver pour les droits et la santé des femmes et des filles** à Copenhague

26 et 27 mai

► le **sommet du G7** d'Ise Shima, où la Couverture santé universelle sera une priorité

en marge des Jeux Olympiques de Rio

► le **deuxième sommet Nutrition pour la Croissance**

début octobre

► la **conférence annuelle du réseau EuroNGOs** pour les droits et la santé sexuelle & reproductive, la population et le développement à Paris

automne

► la **conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial** de lutte contre VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme

dès octobre

► le vote du **projet de loi de finances pour l'année 2017**, un budget fixant l'ambition de la France en faveur de l'aide publique au développement.

Nos demandes

La France doit augmenter de manière durable les montants d'aide publique au développement afin d'atteindre l'engagement des 0,7% du RNB consacré à l'APD dès 2022, échéance du prochain quinquennat, et renouer avec une trajectoire ascendante de son aide par une augmentation de 10% par an des crédits budgétaires de la mission APD. Des moyens additionnels devront être dégagés par l'adoption d'une TTF taxant les opérations intra-journalières.

Dans ce cadre, le Collectif Santé Mondiale demande à la France d'investir **1 milliard d'euros en dons pour la santé dès 2016** et notamment :

Droits et santé sexuels & reproductifs

En 2010, la France s'était engagée pour cinq ans, à hauteur de 100 millions d'euros supplémentaires par an, en faveur de la santé materno-infantile (initiative de Muskoka). Cette dynamique internationale a permis des avancées intéressantes mais s'arrêtait à une approche trop restrictive, limitant la santé et les droits des femmes à la maternité. Depuis 2012, la France a progressivement intégré l'approche inclusive de droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) et porte haut ces enjeux sur la scène internationale. Au-delà de l'amélioration de la qualité des services et des soins en SSR, l'approche par les droits comprend la promotion de l'ensemble des droits relatifs à la sexualité émanant des droits à la liberté,

à l'égalité, au respect de la vie privée, à l'autonomie, à l'intégrité et la dignité de tout individu, dans une optique de réduction des inégalités de genre. Cette mobilisation doit se poursuivre et se traduire dans la mise en œuvre des programmes d'aide au développement de la France. Mais début 2016, malgré un engagement politique répété, aucune traduction financière n'a été prévue sur cette thématique.

225 millions

de femmes qui souhaitent éviter ou différer une grossesse **n'ont pas accès aux méthodes de contraception moderne.**

NOUS DEMANDONS À LA FRANCE :

d'annoncer un nouvel engagement de **100 millions d'euros en dons par an jusqu'en 2020** pour le financement d'interventions multilatérales et bilatérales couvrant l'ensemble du continuum de soins en santé sexuelle et reproductive et systématiquement développées selon une approche par les droits.



Nutrition et santé

Facteur déterminant de la santé des enfants, la lutte contre la sous-nutrition est sous-financée par la France. Elle n'a alloué que 6 millions de dollars à la nutrition de base en 2014 alors que la nutrition est une priorité de la politique de développement française inscrite dans la loi (LOP DSI). Le deuxième sommet Nutrition pour la croissance est une opportunité unique pour la France de prendre sa part de responsabilité en annonçant une augmentation de ses financements spécifiques et indirects à la nutrition. Si les interventions dites spécifiques bénéficiaient d'une couverture de 90% dans les pays les plus touchés par la sous-nutrition, **la mortalité des enfants de moins de cinq ans pourrait être réduite de 15%**. Ces interventions sont par exemple la promotion de l'allaitement, la supplémentation en micronutriments multiples pendant la grossesse ou la prise en charge de la malnutrition aiguë sévère.

45%
des décès d'enfants
de moins de 5 ans
dans le monde sont liés
à la sous-nutrition

NOUS DEMANDONS À LA FRANCE :

d'allouer **de 2016 à 2020 200 millions d'euros** aux interventions spécifiques à la nutrition dans le cadre d'un engagement financier global pour la lutte contre la sous-nutrition qui doit être annoncé lors du prochain sommet Nutrition pour la croissance.

Renforcement des systèmes de santé

La France est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de la Couverture santé universelle et le renforcement des systèmes de santé au niveau bilatéral comme multilatéral notamment via ses contributions au Fonds mondial et Gavi. **La CSU permettrait de garantir un accès universel à des services de qualité sans risque d'appauvrissement et de réduire les inégalités d'accès à la santé.** Cet accès aux soins ne peut être garanti sans un système de santé solide dans chacun des différents piliers : les ressources humaines en santé, l'accès aux médicaments, un système d'information et de surveillance sanitaire performant, des infrastructures de qualité, une bonne gouvernance et un financement adéquat et pérenne de la santé. L'initiative Santé Solidarité Sahel (ISS), initiative de 30 millions d'euros sur cinq ans lancée en 2013, était l'engagement financier phare de la France en matière de CSU.

NOUS DEMANDONS À LA FRANCE :

d'augmenter les financements dédiés à des approches transversales des systèmes de santé (via des dons-projets, de l'appui budgétaire sectoriel, de l'assistance technique) et ainsi :

- ▶ d'honorer les **30 millions d'euros de l'ISS d'ici 2018** afin de financer les projets engagés pour accompagner les pays partenaires dans la mise en place de mécanismes solidaires d'exemption de paiement des soins pour les plus vulnérables.
- ▶ de renforcer et développer cette initiative en prenant un engagement d'**au moins 50 millions d'euros par an supplémentaires dès 2016** en faveur de l'accès universel aux soins intégrant une dimension plus globale du renforcement des systèmes de santé, notamment le renforcement des ressources humaines en santé, de la gouvernance des politiques de santé et de mécanismes de financement pérenne du secteur de la santé.

Lutte contre le VIH/sida, la tuberculose & le paludisme

20 millions de personnes ont aujourd'hui besoin d'avoir accès au traitement antirétroviral.

9,6 millions de personnes ont développé la tuberculose en 2015

215 millions de cas de paludisme ont été enregistrés en 2015

La France a toujours été leader dans la lutte contre les pandémies, que ce soit par son rôle historique dans la recherche sur la tuberculose et le VIH/sida ou par son engagement dans l'accès aux traitements pour les malades des pays en développement.

Très engagée dans la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la France a montré un engagement politique continu et a mobilisé d'importants moyens budgétaires. Cependant, la France ne tient plus ses engagements, et il manquerait 60 millions d'euros de décaissements sur la période 2014-2016.

S'il est nécessaire que de nouveaux bailleurs contribuent aujourd'hui aux ressources du Fonds mondial aux côtés de la France, ceci ce ne doit pas être un prétexte pour baisser l'engagement financier de notre pays qui doit tenir son rang. La France doit rester le deuxième contributeur du Fonds mondial depuis sa création.

NOUS DEMANDONS À LA FRANCE :

- ▶ d'honorer sa contribution de **1,08 milliard d'euros** engagé pour 2014-2016.
- ▶ d'annoncer une **nouvelle contribution d'au moins 1,08 milliard d'euros** engagé pour les trois prochaines années dans le cadre de la 5^{ème} conférence de reconstitution des ressources du Fonds mondial afin de préserver les progrès déjà réalisés et assurer un engagement fort vers l'éradication des trois pandémies

NOUS DEMANDONS À LA FRANCE :

de maintenir l'investissement à UNITAID à hauteur de **110 millions d'euros** par an.

La France est à l'initiative de la création d'UNITAID, facilité d'achat de médicaments contre les trois pandémies, dont elle contribue à la moitié des financements grâce à la taxe sur les billets d'avion. Complémentaire de l'action du Fonds mondial, UNITAID permet de rendre concurrentiel ce marché et ainsi de faire baisser les prix des produits de santé et d'améliorer leur développement, leur disponibilité et leur accessibilité. Pourtant, la France a baissé sa contribution à UNITAID de 25 millions d'euros en 2014 et de 10 millions en 2015. Nous craignons que certaines velléités de fusion entre le Fonds mondial et UNITAID au titre de l'efficacité soient un prétexte pour couper les deux contributions.

Orientations de la politique de développement française

L'annonce de la tenue d'un prochain CICID (Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement) au cours de l'année 2016 est l'occasion de redéfinir les orientations et les modalités de la politique de développement de la France.

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT DE PRENDRE LES DÉCISIONS SUIVANTES AFIN D'AMÉLIORER LA COHÉRENCE ET LA TRANSPARENCE DE NOTRE AIDE DANS LE CADRE DU PROCHAIN CICID :

- ▶ **L'engagement de sanctuariser le recours aux dons pour financer les secteurs sociaux essentiels** et de limiter le recours au mixage prêts/dons à l'instar du mécanisme de financement innovant de la contribution à Gavi, l'Alliance des vaccins pour 2016-2020.
- ▶ **L'engagement pour une plus grande transparence des décaissements et des projections d'allocation des fonds du FSD** (Fonds de solidarité pour le développement), avec a minima la publication de la situation comptable dès qu'elle est disponible.
- ▶ **Le versement au débat de chaque document à l'origine d'arbitrages budgétaires importants**, comme par exemple le rapport de la Cour des comptes sur le Fonds mondial.
- ▶ **La validation de l'actualisation de la stratégie de la France en matière de coopération internationale en santé** qui doit intégrer l'agenda 2030 du développement durable et les principes de droits humains défendus par la France dans toutes les instances internationales. Cette nouvelle stratégie doit s'inscrire en cohérence avec les autres politiques publiques de la France, notamment économiques et diplomatiques.